



N°07 • NOVEMBRE 2021

DES ORIGINES DE LA PREMIÈRE MAIRIE DE PONTAULT-COMBAULT AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SUD



La place du général Leclerc est une place emblématique de la commune : elle représente le cœur du "Vieux Pontault". Ce site patrimonial dominé par l'église Saint-Denis comporte notamment les vestiges de la ferme du Haut-Pas¹, les boutiques et cafés anciens, le monument aux morts et un bâtiment en brique rouge portant sur le fronton l'année de sa construction : "1878" Fig. ①.

Cette date nous invite à remonter le temps, plus de 140 ans en arrière, et à nous interroger : avant la construction de cet édifice, y'avait-il un terrain vierge de toute construction ? Puis nous pourrions poursuivre nos pérégrinations en questionnant les raisons de sa construction et ses usages.

Les éléments entre crochets renvoient aux références correspondantes en fin d'article.

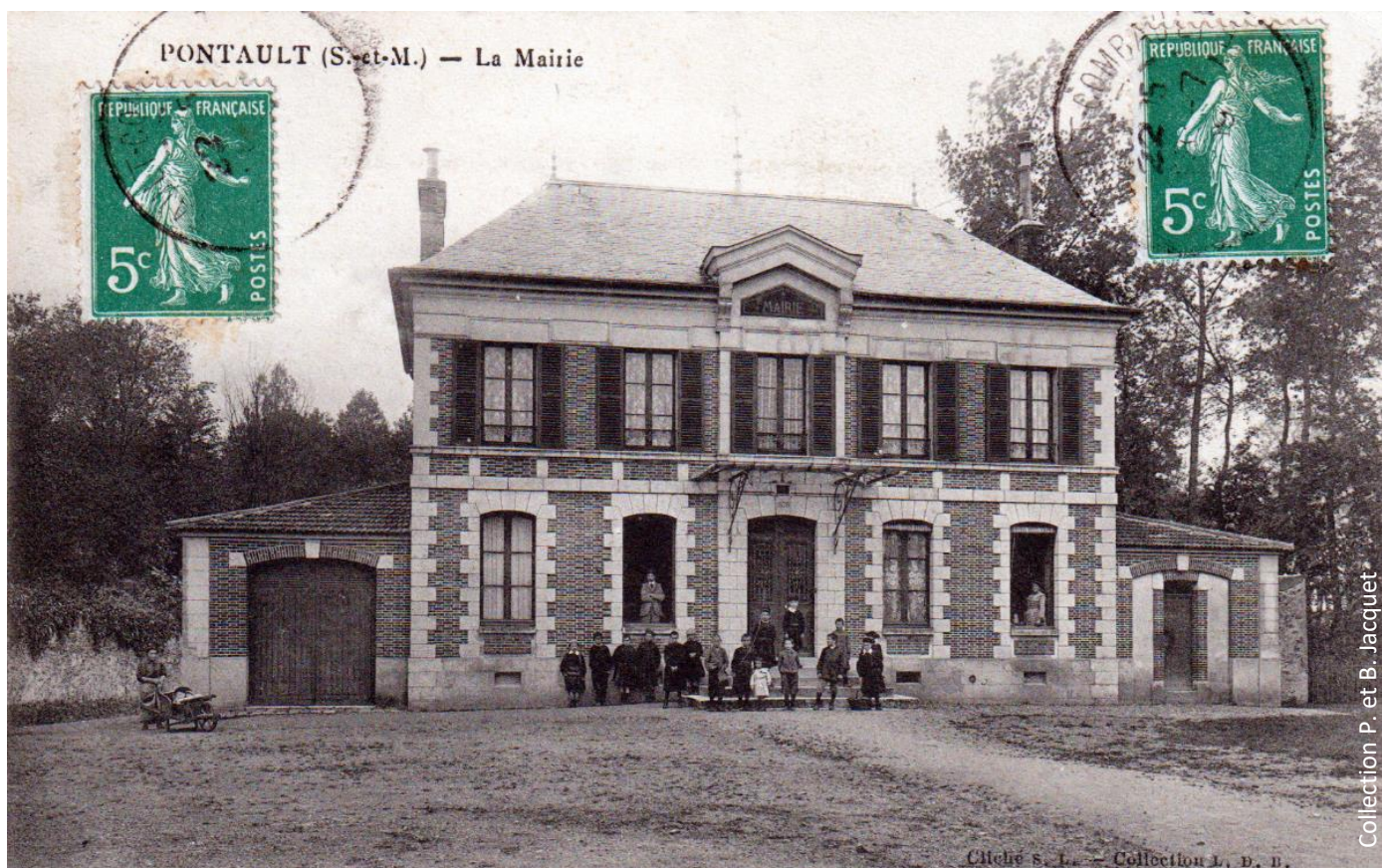


Figure ① : Marie de Pontault-Combault – carte postale oblitérée en juin 1909 [collection P. et B. Jacquet]

UNE PLACE BIEN PLUS MODESTE

Afin de cerner l'ancienne organisation de la place communale, aujourd'hui "place du général Leclerc", nous serions tentés de consulter le plan cadastral de la

paroisse de Pontault établi par l'intendant de la Généralité de Paris de 1777 à 1789 pour la répartition de la taille². Ce plan apporte des renseignements utiles mais il manque de précision.

1 : Cf. "le saviez-vous ?" n°4 – janvier 2019

2 : La taille est l'un des impôts les plus impopulaires de l'Ancien Régime.

Par contre, Pierre Toussaint Petit, instituteur de Pontault de 1819 à 1851 et secrétaire de mairie de 1851 à 1861, nous a laissé un plan détaillé des rues de Pontault de 1840 **Fig. 2**.

À cette date, la place communale occupe une zone très restreinte correspondant au carrefour actuel entre la rue Lucien Brunet et la rue Gilbert Rey. Et pour cause : immédiatement au sud de l'église, nous distinguons la présence d'un cimetière et à l'est de celui-ci, au niveau du cœur de l'actuelle place du général Leclerc, s'élèvent une ferme, un enclos et une maison assez considérable qui appartenait alors à Pierre Jacques Miquelard³ [Petit, 1875]



Figure 2 : Plan des rues de Pontault en 1840 par Pierre Toussaint Petit, colorisé et commenté par nos soins. Certains détails sont soumis à interprétation suite à la colorisation.

Immédiatement à l'ouest du carrefour de cette petite place communale se dressait jusqu'à la révolution un emplacement appelé "cour verte" où était dressé un pilori. C'était un poteau auquel étaient attachés les voleurs et les criminels. Un écriteau était disposé au-dessus de leur tête indiquant la raison de leur condamnation par la justice.

Les archives mentionnent l'utilisation de ce pilori en 1762. En effet, un certain Rivière, marchand colporteur Pontellois, y est exposé après avoir volé et immolé une veuve de 49 ans en sa demeure pendant la messe de minuit. Il s'enfuit après l'avoir laissée pour morte dans le foyer de sa cheminée. Mais avant de mourir elle parvient à désigner son meurtrier qui s'était réfugié dans le bois Notre-Dame. Il est condamné à être "rompu" par le tribunal de justice. Ainsi, après son exposition au pilori, il est emmené dans un champ près de la grande route de Paris (RN4 aujourd'hui RD604). [Petit, 1875]

Le mode opératoire "classique" de cette condamnation est le suivant : une croix de Saint-André faite avec deux solives est mise à plat **Fig. 3**. Des entailles y sont pratiquées au regard du milieu des cuisses, des jambes, du haut et du bas des bras. Le condamné, vêtu uniquement d'une chemise, est attaché à cette croix, couché sur le dos. L'exécutant, armé d'une barre de fer

carrée lui donne un coup violent au niveau des entailles réalisées dans les solives et termine par deux ou trois coups sur l'estomac. Cette forme de peine de mort est abandonnée suite au vote de l'Assemblée Nationale du 6 octobre 1791. Dans un élan "humaniste", il est décidé que "la peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés". [Renoult 2019]

Rivière est ainsi rompu puis enterré sur l'endroit même de son supplice, lieu qui portera longtemps l'appellation de "Croix rompue". [Duquesne, 1888]



Figure 3 : Un condamné rompu à vif [Renoult 2019]

3 : Pierre Jacques Miquelard, épicier, maire de Pontault-Combault de mars 1849 à décembre 1851

1843 LA PLACE COMMUNALE COMMENCE À S'AGRANDIR

L'emplacement du cimetière de Pontault, au chevet de l'église, correspond à une pratique habituelle dans les paroisses, en France, avant le XVIII^e siècle.

Mais les épidémies et les *"plaintes touchant les inconvénients⁴ des inhumations fréquentes dans les églises, & (...) [les] cimetières (...) trop voisins des dites églises"* [Louis XVI, 1776], imposent des lois hygiénistes.

Louis XVI, dans son ordonnance royale du 10 mars 1776⁵ Fig. 4, décide à l'article 1^{er} que *"nulle personnes ecclésiastique ou laïque⁶ (...) ne pourra être enterré dans les églises, même dans les chapelles publiques ou particulières, oratoires, & généralement dans tous les lieux clos & fermés où des Fidèles se réunissent pour la prière & célébration des Saints Mystères ; et ce, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit"*. [Louis XVI, 1776]

Par ailleurs l'article VII précise que *"les cimetières qui se trouveront insuffisants pour contenir les corps des Fidèles, feront agrandis ; & ceux qui, placés dans l'enceinte des habitations, pourroient nuire à la salubrité de l'air, feront portés, autant que les circonstances le permettent, hors de la dite enceinte"*. [Louis XVI, 1776]

Ainsi les cimetières sont peu à peu déplacés en dehors du centre des bourgs. Le cimetière de Pontault ne fait pas exception : il prend place, à partir de 1843, au nord de la rue du pré fusé sur un terrain donné par le comte de Létourville⁷ à la commune.^[Duquesne, 1888] Il sera agrandi avec l'ouverture, en 1985, d'un second cimetière au sud de la même rue. En 1848, le cimetière attenant à l'église Saint-Denis est définitivement supprimé⁸. Toutefois, la place communale n'a pas encore atteint sa dimension actuelle.

VERS LA PLACE COMMUNALE ACTUELLE

En 1878, le bâtiment en brique rouge est érigé en lieu et place de la ferme de Pierre Jacques Miquelard. En effet, déjà avant la guerre de 1870, la construction d'une mairie est envisagée. Elle répond au besoin grandissant de posséder une mairie afin d'y traiter les questions relatives à l'administration de la commune. [Lebeau, 1954]

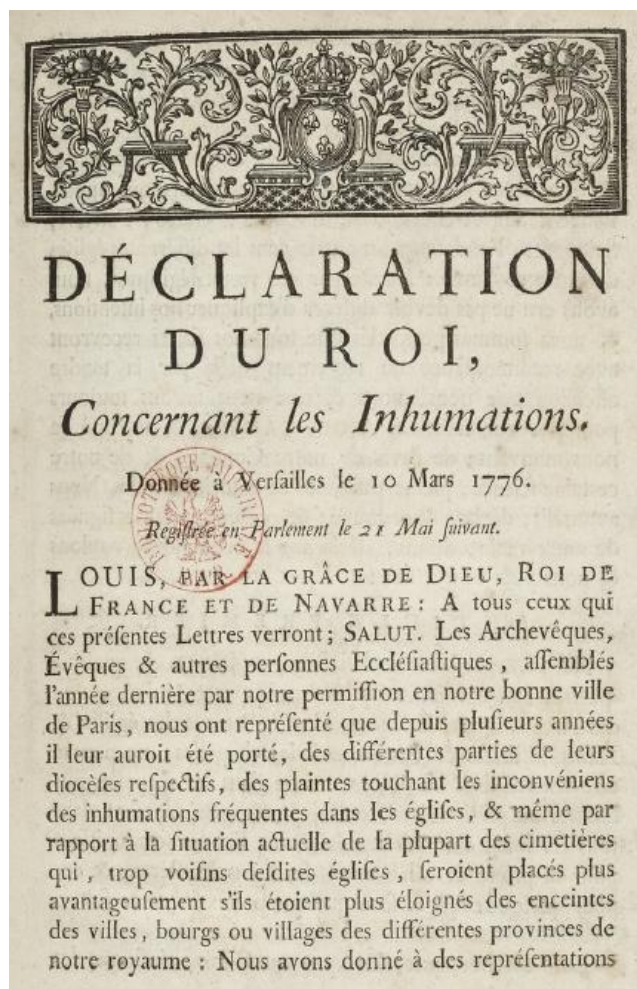


Figure 4 : Ordonnance royale du 10 mars 1776 [source : gallica.bnf.fr / BnF]

Avant la révolution ces questions étaient traitées à la porte de l'église. Mais il devient peu à peu nécessaire de disposer d'un lieu pour débattre des affaires de la commune. Puisqu'aucun local n'est disponible, elles sont discutées dans la salle de classe de l'école pratiquement accolée à l'église saint Denis.

Cette solution n'est pas satisfaisante et les élus se penchent sur ce problème récurrent lors de sa séance du 21 mai 1857 sous la présidence du Maire, le comte de Létourville : « *Le conseil est appelé à délibérer sur l'utilité qu'il y aurait de procurer à la commune une salle de mairie. Après mûre délibération - considérant que la commune de Pontault n'a pas de salle de mairie ; qu'en conséquence les réunions du conseil municipal ne peuvent avoir lieu que dans la salle d'école, aux jours et aux heures où elle se trouve libre et que les papiers et*

4 : Il est notamment question ici de l'odeur pestilentielle que dégagent les corps ensevelis dans l'église même.

5 : Les citations qui suivent sont fidèles à l'orthographe et à la syntaxe du texte original. Le "s long" a été conservé : "l".

6 : Des exceptions sont données dans les articles suivants.

7 : Comte Charles Marie de Rosset de Létourville, grand propriétaire terrien et bienfaiteur de Pontault-Combault. Maire de Pontault-Combault de février 1856 à mai 1871.

8 : Le cimetière s'élevait à 1 m 50 au-dessus de la hauteur de la place actuelle. La terre ôtée est utilisée comme remblai lors de la construction du pont enjambant le ru du Morbras, rue de l'église (aujourd'hui rue Lucien Brunet).

archives de la mairie ne peuvent être rangés avec ordre ; qu'ils n'ont pu être placés jusqu'à présent que chez le secrétaire de la mairie qui étroitement logé lui-même pourrait n'être pas toujours en position de les recevoir et ne saurait dans tous les cas être responsable de leur perte ou de leur altération.

Considérant que sa position au premier étage rend son accès moins facile, que d'ailleurs l'escalier qui y conduit donne sur la cuisine de l'école, que par conséquent pour y accéder, il faut traverser cette cuisine, ce qui n'est ni commode, ni convenable, ni même praticable notamment le jour d'élection ou de réunions nombreuses...

Considérant de plus que l'instituteur n'a que deux pièces pour son logement et que trois au moins lui sont indispensables pour lui et ses enfants des deux sexes ; que les deux pièces peuvent facilement être divisées ce qui les rendra par cela même plus commodes et moins froides.

Est d'avis pour obtenir les avantages sus-énoncés de faire exécuter le plus tôt possible les travaux indiqués par le devis ci-annexé ».

C'est ainsi que des travaux sont entrepris afin de réaliser le premier secrétariat de mairie dit « salle de mairie » dans le logement de l'instituteur. Le bâtiment avait été reconstruit en 1836 sur l'emplacement de l'ancienne école qui menaçait de tomber en ruine

Fig. 5. [Huchet, 1994]

La "salle de la mairie" répond provisoirement aux besoins mais dès avant la guerre de 1870, il est déjà question de construire une mairie et une nouvelle école. La commune acquiert de nouveaux terrains dans cet objectif : la place communale prend alors sa dimension actuelle avec l'achat, en 1872, de la ferme, de la maison et de la partie ouest du clos de Pierre Jacques Miquelard. L'autre partie de ce clos étant achetée par Jacques Alfred Colmet⁹. [Petit, 1875]

UNE CONSTRUCTION DIFFICILE

L'adjudication des travaux a lieu le 16 septembre 1877 à partir des plans et devis de l'architecte Duval.

Les travaux de la mairie débutent en novembre 1877 mais l'exécution prend du temps en raison de la qualité du sol : il est nécessaire, par endroit, de creuser les fondations jusqu'à deux mètres. L'hiver oblige l'arrêt des travaux qui ne reprennent qu'en mars 1878. [Petit, 1875]

9 : Jacques Alfred Colmet, avocat à la cour d'appel de Paris, maire de Pontault-Combault de janvier 1881 à janvier 1889, propriétaire terrien, notamment du château de Candale.



Figure 5 : À gauche, sous la flèche blanche, l'école reconstruite en 1836, située au rez-de-chaussée. Au 1^{er} étage se trouve le logement des instituteurs Petit et Duquesne. L'école a accueilli, à partir du 1er janvier 1889, le premier bureau des postes et télégraphe – carte postale datée du 3 décembre 1907 [collection P. et B. Jacquet]

Les fondations et le premier mètre de construction au-dessus du sol sont exécutés par Monsieur Perrin, entrepreneur de maçonnerie à Pontault. Il est ensuite remplacé par Monsieur Quinard.

Toute la pierre de taille utilisée provient des carrières de Souppes-sur-Loing. Les huisseries des portes et des fenêtres sont réalisées par un menuisier de Tournan. Le parquet est l'œuvre de monsieur Thibault, menuisier-ébéniste de Pontault. Les vitres sont posées par monsieur Brandin, peintre à Pontault, qui réalise également la peinture. [Petit, 1875] Les briques proviendraient de la tuilerie Bachelard¹⁰ de Pontault (39 avenue Lucien Brunet)¹¹.

10 : La tuilerie a été créée en 1843 par Monsieur Bourgeois. [Dusquesne, 1888]

11 : Cette information n'a pas été vérifiée à l'heure où sont écrites ces lignes.

Les travaux de la mairie sont terminés en 1878 ainsi que la nouvelle école de garçons qui lui est adossée au nord. [Lebeau, 1954]

A la droite et à proximité de la mairie, un échafaudage pour les manœuvres des sapeurs-pompiers est installé par décision du conseil municipal (délibération du 26 novembre 1908) et imputé sur les ressources du budget additionnel de 1910 **Fig. 6**.

L'achat est effectué auprès de la maison Padeloup de Beaumont-sur-Oise pour un modèle de "type B spécial, deux étages, une façade de 3 m 25 sur 2 m 65 avec escalier à paliers, posé, prêt à être mis en service" au prix de 1.175 francs.

Cette tour d'entraînement disparaît en 1951. [Huchet, 1994]

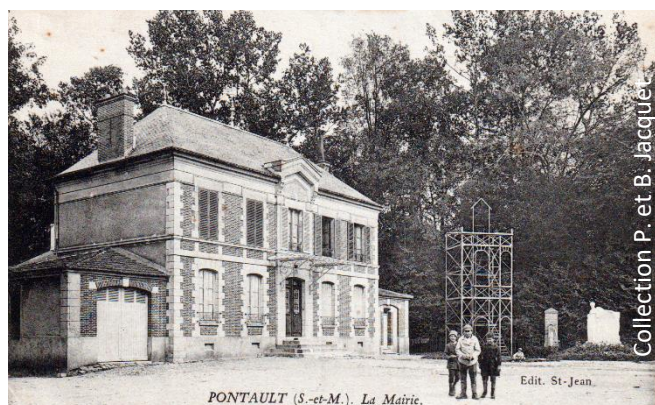


Figure 6 : La place communale et l'échafaudage des sapeurs-pompiers [collection P. et B. Jacquet]

DIVERS USAGES À TRAVERS LE TEMPS

L'édifice construit en 1878 a très peu changé depuis mais il a eu plusieurs affectations.

À partir de 1878, il accueille la mairie et son secrétariat au rez-de-chaussée et des logements à l'étage.

Le secrétariat est ensuite transféré dans un petit local de l'actuelle maternelle Pajot, avenue de la République. En 1957, ce secrétariat intègre le nouveau bâtiment du 158, avenue de la République. Le bâtiment en pierre meulière est construit sous le mandat de Louis Granet **Fig. 7**.

En 1961 et 1962 la poussée démographique (7.465 habitants) impose l'édification d'une nouvelle construction à usage administratif en prolongement du bâtiment en meulière au 160 avenue de la République. Elle accueille l'extension du secrétariat de mairie et un commissariat de police.



Figure 7 : A droite, le secrétariat de Mairie de Pontault-Combault du 158 avenue de la République. À gauche, l'extension portant l'inscription "Ville de Pontault-Combault". Les trois fenêtres à l'extrémité gauche correspondent au commissariat [collection P. et B. Jacquet]

En septembre 1970, les bureaux de l'administration communale sont regroupés au château de Combault, transformé en hôtel de ville. Le transfert officiel dans ce lieu est acté par la délibération du conseil municipal du 2 octobre 1970 **Fig. 8**.



Figure 8 : L'Hôtel de Ville de Pontault-Combault en mai 2020 [Photo B. Jacquet]

L'ancienne mairie construite en 1878 devient tour à tour la bibliothèque municipale Pierre Thiriot¹² avant son transfert aux Passerelles rue Saint Clair (fin 2009), puis relais maternel avant d'accueillir, nouvellement, le projet de "centre social et culturel sud"¹³.

12 : Pierre Thiriot, élu de 1959 à 2001 (alternant les postes de conseiller municipal et de maire adjoint).

13 : L'ouverture du centre social et culturel est prévue pour septembre 2022.



Figure 9 : Vue aérienne de la place du général Leclerc dans les années 1950. On devine l'école adossée à l'ancienne mairie. À l'arrière-plan se dressent sur la gauche, le château Candale et au centre, l'ancien château d'eau de Pontault situé route de Berchères face à l'actuelle maison de retraite [collection P. et B. Jacquet]

UN ÉDIFICE PATRIMONIAL

Au fil des années, le bâtiment de l'ancienne mairie **Fig. 6** est devenu l'un des bâtiments d'intérêt patrimonial de notre commune car il contribue à l'identité du "Vieux Pontault" et plus particulièrement à celle de la place du général Leclerc **Fig. 9**.

L'ancienne mairie est un édifice aujourd'hui classé "intéressant"¹⁴ au plan local d'urbanisme pour son intérêt architectural et la place toute particulière qu'il occupe dans notre histoire locale. [PLU, 2019]

Il constitue un héritage majeur de notre commune à transmettre aux générations futures de Pontellois.es-Combalusien.ne.s.

Pierre et Benoît JACQUET

Ce "Le saviez-vous ?" trouve son origine suite à un questionnement d'Anne-Lise Bouteiller, chargée de mission pour la création du centre social et culturel sud.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez voir développer certains articles :

protectionpatrimoine77340@gmail.com

Pour nous suivre sur facebook :

www.facebook.com/PontaultCombaultPatrimoine

Les anciens numéros sont disponibles sur notre site internet : <https://www.pontault-combault-patrimoine.fr>

LES RÉFÉRENCES DE CET ARTICLE

[Louis XVI, 1776] "Déclaration du Roi concernant les inhumations", enregistrée au parlement le 21 mai 1776 - source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

[Petit, 1875] Petit, P. T., "Monographie communale de l'instituteur Petit", archives familiales – 8 septembre 1875

[Dusquesne, 1888] Dusquesne, "Monographie communale de l'instituteur Dusquesne", Archives départementales de Seine-et-Marne 302330 – 1888

[Lebeau, 1954] Lebeau, E., "Trois paroisses de la Brie française : Pontault, Berchères, Combault"; p. 94 à 95 – Imprimerie Laballery – 1954

[Huchet, 1994] Huchet, B., "Pontault-Combault" – Maury imprimeur – 1994

[Renoult 2019] F.Renoult, "Condamné à être rompu vif", Publication du Cercle Généalogique du Pays de Caux – 20 décembre 2019

[PLU, 2019] "Annexe 4.2b. Plan de zonage - Mesures de Protection" – Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 20 mai 2019

14 : Article L151-19 du Code de l'Urbanisme : " Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics,

monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration"

SEULEMENT 10€ POUR
SOUTENIR NOTRE ACTION

Bulletin d'adhésion année 2022

Merci d'écrire en lettres capitales

- Adhésion
 Renouvellement

- Personne physique
 Personne morale

Identité

Civilité : Madame, Monsieur, Société, Organisme, Association (*rayez la mention inutile*)

Société / organisme / NOM Prénom : _____

Représentant : _____
Nom et prénom du représentant légal en cas de mineur ou de personne morale

Date de naissance : ____/____/____ (jj/mm/aaaa)
Les mineurs doivent fournir une autorisation du représentant légal

Adresse postale

N° et voie : _____

Code Postal – Ville : _____

Téléphone fixe / portable : _____

Email : _____

Adhésion (valable pour l'année civile) et don à l'association

Je règle ce jour ma cotisation de : _____ € (A) ; membre adhérent : 10 € ; membre adhérent bienfaiteur : 50 €

Je réalise un don complémentaire de : + _____ € (B)

Mon règlement est de : = _____ € (A + B)

Il est effectué : En espèces
 Par chèque à l'ordre de "Pontault-Combault Patrimoine" prélevé en janvier 2022.

Règlement à renvoyer à : Madame la trésorière de l'association PONTAULT-COMBAULT PATRIMOINE
6 rue Lamartine - 77340 Pontault-Combault

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et m'engage à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent. Ces statuts seront communiqués sur simple demande formulée auprès de l'un des membres du bureau.

Fait à : _____, le ____/____/20__ Signature (*faire précéder de la mention "lu et approuvé"*)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles pourront faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).

✂-----Réservé à l'association-----✂

Attestation de paiement

Ce reçu n'est pas un reçu fiscal. Il ne peut pas être utilisé pour bénéficier d'une réduction d'impôt.

La trésorière de l'association pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault déclare avoir reçu le ____/____/20__

de la part de : _____

La somme de : _____ € Mode de règlement : En espèces Par chèque

Correspondant : à sa cotisation de _____ € pour l'année civile 2022 en tant que membre adhérent bienfaiteur
ainsi qu'un don de _____ € La trésorière :